



Exercice Budgétaire : 2021

Fonction :

Direction : SG

Thème : C01.05 Personnel

Objet : Affectation des crédits en Personnel par groupe politique

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 juillet 2021, à 09:00, salle de l'hémicycle 151 avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L4132-23 portant sur le fonctionnement des groupes d'élus,

Vu la délibération n° 2021.01705 adoptée en séance plénière le 20 juillet 2021 relative aux indemnités de fonction des élus régionaux,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

Considérant que le Président du Conseil régional peut, dans les conditions fixées par le Conseil régional et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes comme mentionné à l'article L 4132-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil régional ouvre au budget de la région, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil régional,

DECIDE

Par 150 « Pour », 0 « Contre », 8 « Abstention »

De fixer le montant des crédits dédiés aux moyens en personnel de chacun des groupes politiques constitués dans la limite d'un montant global annuel de 1 574 205 €, soit un ratio annuel maximal de 9 260 € par élu membre d'un groupe.

D'attribuer sur cette base aux groupes d'élus constitués, les crédits suivants correspondants à leurs effectifs constatés et conformément au principe de répartition proportionnelle :

Groupe politique	Montant annuel maximal des crédits (montant en €)
Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (70 élus)	648 200,00 €
UDI (30 élus)	277 800,00 €
MoDem, Radicaux et Apparentés (10 élus)	92 600,00 €
Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (32 élus)	296 320,00 €
Pour le Climat et Pour l'Emploi : délégation écologiste et délégation insoumise (15 élus)	138 900,00 €
Gauche Républicaine et Ecologique (13 élus)	120 380,00 €

Ces montants seront ajustés au fur et à mesure de l'évolution des effectifs des groupes politiques durant l'année 2021.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 944 01 – Programme HAE 01000011

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional des Hauts-de-France à prendre l'ensemble des actes d'exécution.

Présents (156) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.01340

Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (14) : Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur André GENELLE donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET.

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Nathalie BILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE.

Madame Elodie CLOEZ donne pouvoir à Monsieur Benoît TIRMARCHE.

N'ont pas participé au vote (12) : Madame Laurence BARA, Monsieur Cédric BRUN, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Christine ENGRAND, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Ghislain TETARD.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES